

C@rnetinfo

Toute l'info municipale en quelques lignes
et sur le site internet de la mairie : www.carnetin.fr

N°103/Mars 2025

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Mercredi 26 mars 2025

Merci de sortir vos encombrants
la veille du ramassage **avant 8h00**

Présentation en vrac proprement disposé au même endroit que les ordures ménagères.

Sont acceptés uniquement : les produits encombrants, qui en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent pas être pris en compte par la collecte usuelle, les déchets résiduels provenant de la consommation courante des ménages et devenus hors d'usage.



LA BONNE PRESENTATION DE VOS ENCOMBRANTS



Accepté



Canapés, chaises, tables, meubles, planches, tapis ...



Vélos, tables à repasser, ferrailles, séchoirs à linge ...



Les encombrants doivent être présentés sur la voie publique sans gêner la circulation.



Refusé



Pots de peinture, bidons d'huile, déchets verts, gravats, pneus, grillage, batteries, pièces détachées de voitures ...



Les DEEE ne sont plus acceptés à la collecte des encombrants. Vous devez les apporter en magasin contre l'achat d'un nouvel appareil ou à la déchetterie.



Les sacs ou les cartons fermés, les ordures ménagères ...

Ce document est téléchargeable sur le site du Sietrem à la rubrique «encombrants».

www.sietrem.fr N° Vert 0 800 770 661



Nous avons constaté à plusieurs reprises que des consignes de tri n'étaient pas totalement respectées.

Merci de vous conformer à la notice ci-contre.



LES ORDURES MÉNAGÈRES

= BAC GRENAT

Jours de collecte : mardi et samedi.

- > À jeter dans des sacs bien fermés.
- > Pas de vrac.



LES EMBALLAGES ET PAPIERS

= BAC JAUNE

Jour de collecte : jeudi.

- > À déposer bien vidés, en vrac et non imbriqués.



LE VERRE

= BAC VERT

Jours de collecte :

jeudi des semaines paires.

- Les bouteilles, pots et bocaux en verre se recyclent à l'infini.



AGENDAS DES FESTIVITES

11 mai

Course Entre
Dhuis et Marne



21 juin

Fête du village



28 juin

Festival de
musique



7 septembre

Meeting
automobiles



7 septembre

Concert pop rock



20 septembre

Journée du
patrimoine



28 septembre

Trail Marne et
Gondoire



5 octobre

Marché
campagnard



1^{ER} FESTIVAL DE MUSIQUE

CARNETIN
FESTIVAL DE MUSIQUE

Samedi 28 juin 2025
à partir de 17 h 30

GRATUIT

Parc de la mairie
32 rue Albert Mattar

The poster features a blue and purple background with musical notes and the text 'CARNETIN FESTIVAL DE MUSIQUE'. It specifies the date 'Samedi 28 juin 2025 à partir de 17 h 30' and that the event is 'GRATUIT'. The location is 'Parc de la mairie, 32 rue Albert Mattar'.

LISTES ELECTORALES

Comment vérifier sa situation
électorale ?

Dans un premier temps, vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales et trouver votre bureau de vote. Il suffit de vous rendre sur le site Service-Public.fr et d'utiliser le téléservice « Interroger sa situation électorale ».

Faut-il se réinscrire sur les listes électorales après un déménagement ?

Vous pouvez être dans l'une de ces 2 situations :

1. Vous déménagez mais vous restez dans la même commune

Il est indispensable de signaler son changement d'adresse à sa mairie afin qu'elle réalise une mise à jour des listes électorales de la commune et une demande de carte électorale sur la nouvelle adresse.

2. Vous déménagez dans une autre commune ou en Outre-mer

Dans ce cas, vous devez obligatoirement vous inscrire sur une nouvelle liste électorale et changer de bureau de vote. Il faut contacter la mairie de son nouveau logement pour signaler le changement d'adresse et vous inscrire sur cette nouvelle liste électorale. Il est possible de réaliser cette formalité :

- directement au service d'état civil de sa mairie ;
- via un formulaire d'inscription en ligne sur les listes électorales ;
- par courrier.

À savoir : Vous pouvez vous inscrire sur une liste électorale consulaire jusqu'au 6^e vendredi qui précède le jour du scrutin. Vous pouvez faire toutes vos démarches en ligne sur Service-Public.fr.